

Rapport du Président

Commission permanente
jeudi 21 septembre 2023
N° CP-2023-7-12-4
N° applicatif 6669

12^{ème} Commission
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur
Direction appui et pilotage 2

Service consulté
Direction de l'action sociale de proximité
Direction de la Santé, Prévention, PMI

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 DANS LE CADRE DU RESEAU PARENTS 68

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de fonctionnement pour 80 actions financées dans le cadre du Réseau Parents 68 pour un montant total de 50 000 €.

Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, la Collectivité européenne d'Alsace et la Mutualité Sociale Agricole et finance des actions valorisant les ressources parentales et favorisant le lien parents-enfants.

Le Réseau Parents 68 est animé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et s'appuie sur 8 réseaux locaux présents sur chaque territoire dont la mission est de développer des actions interpartenariales, de différentes natures, visant à répondre aux besoins et questions des parents ayant trait à l'exercice de leurs fonctions parentales. Les actions s'articulent autour de différentes modalités d'intervention : actions d'information des parents (individuelles ou collectives) et actions pour et avec les parents, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité jusqu'à l'âge de la majorité des enfants.

Le réseau parent 68 fédère et finance des actions collectives dites REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) à l'appui d'un appel à projets annuel visant à conforter les compétences des parents. Il favorise ainsi une planification annuelle, à la fois d'actions en reconduction et de nouvelles actions garantissant les dynamiques locales et l'adaptation aux besoins.

Il facilite également l'accès à l'information à travers son site et les réseaux sociaux ainsi que son réseaux d'acteurs professionnels, favorisant de ce fait le contact avec des professionnels.

Le cadre de ces actions vise à la mise en valeur des capacités parentales, dans le respect et le soutien, à travers le dialogue et l'échange entre pairs, et grâce également à des apports professionnels et collectifs.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le réseau ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique relative au soutien à la parentalité et des orientations locales du schéma des services aux familles. Depuis sa création, le réseau est piloté par les partenaires signataires :

- l'Etat représenté par l'éducation nationale
- la Caisse d'allocations familiales
- la Mutualité Sociale Agricole
- la Collectivité européenne d'Alsace

En 2022, 147 projets ont été déposés répartis comme suit :

- Politique Maternelle et Infantile : 20 000 €
- Direction Action Sociale de Proximité : 30 000 €
- Mutualité Sociale Agricole : 3 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 108 327 €.

En 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a rejoint le comité de financement dans l'optique de favoriser une répartition équitable de l'offre sur son territoire.

Cette année, 153 projets ont été déposés :

- Politique Maternelle et Infantile : 20 000 €
- Direction Action Sociale de Proximité : 30 000 €
- Mutualité Sociale Agricole : 7 500 €
- Mulhouse Alsace Agglomération : 8 000€
- Caisse d'Allocations Familiales : 142 367 €.

Sur les 153 dossiers déposés, il est à noter qu'un dossier peut comporter de 1 à 5 actions. En effet, le comptage des dossiers est désormais différent car jusqu'à présent, un dossier comptait pour une action.

278 projets d'actions ont été déposés sur la nouvelle plateforme « Espace en Ligne pour l'accès aux Aides en action sociale » (ndlr : plateforme ELAN) de la Caisse d'Allocations Familiales, répartis sur l'ensemble du territoire haut-rhinois. Des visites sur site vont être organisées car elles permettent d'échanger avec les porteurs de projets, d'apprécier la mise en œuvre opérationnelle et de rencontrer les parents.

Au regard du nombre de demandes déposées cette année et des crédits disponibles, le comité a été contraint de revoir ses critères d'appréciation. Certaines actions financées les années précédentes, ne pourront l'être dans le cadre de la campagne 2023, notamment les projets en lien avec la nature, la culture et l'accompagnement à la scolarité dès lors que dans le dossier, le porteur du projet n'a pas valorisé explicitement en quoi l'action permet d'engager une réflexion sur les pratiques éducatives.

Suite à la réunion du Comité de financement du 23 mars 2023, il est proposé d'allouer, pour l'année 2023, les crédits suivants au subventionnement des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 20 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de six ans,
- 30 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de six ans et plus, également du temps d'animation des huit réseaux locaux (200 h chacun).

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace portera l'enveloppe globale à 207 867 €, permettant ainsi de soutenir l'ensemble des actions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, au titre des politiques publiques des solidarités, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 € aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, selon le détail joint en annexe au présent rapport ;
- de préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, prévues au Budget Primitif 2023 :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | NATANA | Montant |
|-----------|-----------|-----------|---------|----------------------|----------|
| P119 | P119O001 | P119E01 | T04 | (750) 65-65748-411 | 12 215 € |
| P119 | P119O001 | P119E01 | T04 | (2467) 65-657348-411 | 940 € |
| P119 | P119O001 | P119E01 | T04 | (2469) 65-657358-411 | 5 124 € |
| P119 | P119O001 | P119E01 | T04 | (4474) 65-65742-411 | 1 721 € |
| P142 | P142O001 | P142E01 | T05 | (3893) 65-65748-420 | 20 085 € |
| P142 | P142O001 | P142E01 | T05 | (4438) 65-657348-420 | 1 200 € |
| P142 | P142O001 | P142E01 | T05 | (4482) 65-657358-420 | 8 115 € |
| P142 | P142O001 | P142E01 | T05 | (4483) 65-657381-420 | 600 € |
| TOTAL | | | | | 50 000 € |

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.